Je propose, si les dispositions précitées sont jugées acceptables par Votre Gouvernement, que cette Note et l'acceptation de Votre Excellence constituent un accord entre nos deux pays sur le sujet dont il s'agit, accord qui sera enregistré par l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile conformément aux dispositions de l'article 83 de sa Convention.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Pour le Sous-Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,
R. A. MACKAY

Son Excellence
Monsieur Hubert Guérin,
Ambassadeur de France,
Ottawa.